

LA CHAUX - LE 30 AOÛT À LA GRANGE DE NANE

Vive la fantaisie zoologique de Camille Saint-Saëns!

LA CHAUX Composé voilà près de 140 ans, «Le Carnaval des animaux» de Camille Saint-Saëns rayonne toujours autant, et rayonnera sans doute à la Grange de Nane, samedi 30 août prochain à 15h. En partenariat avec le Préau du Veyron, à La Chaux, l'association La Grange de Nane met traditionnellement sur pied à fin août un spectacle à l'attention des enfants. Très attendu, cet événement a toujours un grand succès dans toute la région. Cette année, les organisatrices ont donc porté leur choix sur «Le Carnaval des animaux», suite de

14 mouvements écrite par Saint-Saëns pour un concert de Mardi Gras en 1886. Son succès ne s'est jamais démenti! La version originale est destinée à l'orchestre, mais nous entendrons la non moins célèbre transcription pour piano solo sous les doigts de Véronique Gobet. Benjamin Cuhe assurera le rôle du récitant en nous rappelant les textes pleins d'humour écrits par Francis Blanche pour mettre en scène cette joyeuse fable musicale.

Informations et billetterie en ligne sur: www.lagrangedenane.ch.

Un bar à gâteaux sera proposé dès 14h.



En vue de la votation du 28 septembre prochain sur l'initiative: «Sauvons le Mormont».

En pensant à cette initiative dont un des buts est clairement de protéger un fleuron de notre patrimoine, les vers de notre poète vaudois Jean Villard-Gilles nous viennent en tête: «On a un bien joli canton, des veaux, des vaches, des moutons...» (La Venoge, 1962). Peut-être aujourd'hui ajouterait-il le Mormont à l'énumération de nos trésors...

Situé au cœur de notre canton, le Mormont constitue en effet un patrimoine naturel rare et précieux, dont une partie importante est classée à l'Inventaire fédéral des paysages, des sites et des monuments naturels d'importance nationale (IFP 1998). Il abrite 900 espèces végétales, dont 23 espèces d'orchidées rares, et 500 espèces animales, dont plusieurs sont menacées. D'autre part, il constitue un site archéologique exceptionnel, classé bien culturel suisse d'importance nationale. Ce sanctuaire celtique (qui mérite tout notre respect) compte quelques 260 fosses creusées un siècle avant J.-C. On y inventorie des bijoux, des ou-

tils, des meules en pierre, ainsi que de multiples ossements humains et animaux.

En bref, ceci nous motive impérativement à travailler à sa protection. Mais ce n'est pas tout. Une multinationale bien connue, Holcim, y exploite très activement le sol depuis des décennies et de manière exponentielle afin d'en extraire le calcaire, indispensable à la fabrication du ciment, donc du béton. S'il est très utilisé dans la construction privée et publique, il paraît néanmoins indispensable de se poser quelques questions à son sujet. Malheureusement, cette production est hautement polluante, rejetant des quantités importantes de CO2 dans l'atmosphère et menaçant à la fois le climat et la santé de la population. La Suisse fait partie des pays qui, proportionnellement, ont le plus recours au ciment. Rapportée au nombre d'habitant(e)s, son utilisation dans notre pays revient à environ 500 kilos par personne et par an. C'est beaucoup plus qu'en France ou aux Etats-Unis. Selon Holcim, au total quelque 590 kilogrammes de CO2 sont rejetés dans l'atmosphère par tonne de ciment produit. Ainsi, la cimenterie d'Eclépens est un acteur majeur des émissions de CO2 en Suisse, et notamment dans le canton de Vaud.

Si le béton a longtemps été privilégié comme matériau de construction, permettant ainsi le développement des villes modernes, il présente aujourd'hui plus

d'inconvénients que d'avantages. Heureusement, des alternatives existent, pour autant qu'il y soit fait recours. Il s'agit entre autres du bois (de plus en plus utilisé dans des constructions modernes, allant même jusqu'aux gratte-ciel) et dont la production locale est nettement sous-utilisée. D'autres solutions avec des matériaux biodégradables sont, en outre, en mesure de répondre aux enjeux actuels de durabilité, comme le chanvre et la chaux, la paille, le pisé, la terre crue, entre autres. De même, des possibilités existent à partir du béton lui-même, de son réemploi, de son association avec d'autres produits, voire de son recyclage.

Il est toutefois à préciser que si Holcim déclare que 85% du béton est recyclé, cette activité sert surtout à faire du gravier plutôt qu'à remplacer le ciment et ne diminue donc en rien les émissions de CO2. De même, si la réduction d'un tiers des émissions en 30 ans est à saluer, force est de constater que les émissions absolues restent énormes.

L'initiative «Sauvons le Mormont» ne menace pas l'emploi, car l'industrie du béton est centralisée et utilise peu de personnel. Si les filières régionales de matériaux locaux peu transformés sont privilégiées, cela créera de nombreux emplois qui seront distribués dans le territoire. Le travail sera plus valorisant, plus valorisé et aussi plus sain sur les chantiers (moins de contact avec des substances dangereuses).

Finalement, le tissu des PME locales sera renforcé.

À l'avenir, un investissement appuyé dans la recherche au niveau des matériaux permettra une diminution progressive de notre dépendance au ciment et de la pollution qui en découle. Le canton de Vaud, en collaboration avec l'EPFL, a tout pour être un leader dans le domaine de la construction durable.

Dès lors, pourquoi, le comité d'Initiative pour la sauvegarde du Mormont ne privilégie-t-il pas le contre-projet, à l'instar des partis de droite, d'Holcim et des milieux de l'économie? Lors des votations du 28 septembre, on votera pour l'initiative, car elle permet d'inscrire la protection du Mormont dans la Constitution vaudoise. La loi seule ne peut aucunement protéger le Mormont. En fait, elle peut être modifiée ou affaiblie en tout temps par le Grand Conseil alors que la Constitution ne peut être changée que par un vote populaire. Dès lors, notre position est claire: OUI à l'initiative «Sauvons le Mormont», OUI au contre-projet du Conseil d'Etat et nous privilégions fermement l'initiative dans la question subsidiaire. Après plus de 70 ans d'exploitation et un trou béant sans projet concret de comblement, ce qu'il reste du Mormont doit impérativement être protégé dans la Constitution vaudoise.

**ALAIN CHANSON, ECLÉPENS,
POUR LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE DU MORMONT**